



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D.S.I.L. POUR LES TRAVAUX DE CHAUFFAGE DU GROUPE SCOLAIRE DE L'EST ET LE PROJET DE CREATION D'UN OFFICE ET D'UNE SALLE DE RESTAURATION A L'ECOLE MATERNELLE DU NORD

**DÉCISION N° AU-18-230
EN DATE DU 16 JUILLET 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2334-42;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7ème Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la Préfecture de Région au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local une aide financière pour les travaux de chauffage du groupe scolaire de l'Est – école Est Libération et logements, opération dont le montant estimatif des travaux s'élève à 633 052€ HT, et pour le projet de création d'un office et d'une salle de restauration à la maternelle du Nord, opération dont le montant estimatif des travaux s'élève à 550 000€ HT;

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180716-lmc1H5460H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/07/2018 Date de Publication : 16/07/2018
